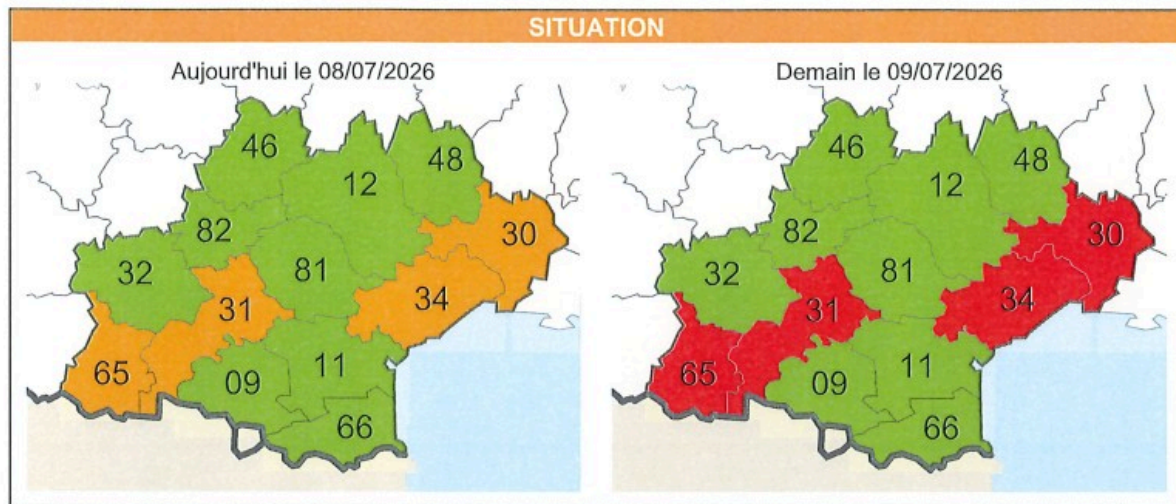




Épisode de pollution de l'air

Le 8 juillet 2026 09h

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR	 Atmo votre parten'air OCCITANIE
---	--------------------------------------	---



Aujourd'hui le 08/07/2026			Départements	Demain le 09/07/2026			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 16/02/2024
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 28/02/2024

Légende: Procédure d'alerte* Procédure d'information Pas de procédure O₃ : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂ : dioxyde d'azote

* Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Atmo Occitanie prévoit sur 4 départements un épisode de pollution à l'ozone (O3) pour ce mercredi 08 Juillet. La situation devrait être stable pour la journée du jeudi 09 Juillet avec une persistance de l'épisode de pollution sur ces départements.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Les conditions météorologiques de ce mercredi 08 Juillet (fort ensoleillement, température élevée et vent faible) favorisent la hausse des concentrations en ozone sur plusieurs départements.
 De plus les incendies récents impactent la qualité de l'air de la région avec des hausses des concentrations de particules en suspension (PM10) sans pour autant dépasser le seuil d'information pour ce polluant. Ces incendies contribuent à la présence de polluants dans l'air ambiant qui sont précurseurs dans la formation d'ozone.
 La procédure d'information et de recommandation est ainsi mise en oeuvre pour l'ozone pour les départements du Gard (30), l'Hérault (34), la Haute-Garonne (31) et les Hautes-Pyrénées (65) pour ce mercredi 8 juillet 2026.

EVOLUTION :

Demain, jeudi 09 Juillet, les conditions météorologiques devraient rester stables avec un fort ensoleillement et des températures élevées. Les concentrations en ozone (O3) devraient atteindre des niveaux similaires, dépassant à nouveau le seuil d'information pour les mêmes départements. Les procédures d'Alerte sur persistance de l'épisode de pollution sont donc mises en oeuvre sur les départements du Gard (30), l'Hérault (34), la Haute-Garonne (31) et les Hautes-Pyrénées (65) pour ce jeudi 09 Juillet 2026.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

Recommandations de protection individuelle

<p>Populations vulnérables : <i>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</i></p> <p>Populations sensibles : <i>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evitez les sorties durant l'après-midi. - Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues. - En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) : <ul style="list-style-type: none"> - prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ; - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; - prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
<p>Population générale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). Les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues. - En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.

Recommandations pour limiter les émissions de polluants

<p>A la maison / au travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis. - Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation).
<p>Déplacements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être - Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun. - Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
<p>Industriels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reportez les émissions d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.

Qualité de l'air
www.atmo-occitanie.org
 Contact département 30,34 :
 06.85.52.83.44 - 09.69.36.89.53
 Contact département 31,65 :
 06.85.03.06.46 - 09.69.36.89.53

Mesures d'urgence
<http://www.gard.gouv.fr/>
<http://www.haute-garonne.gouv.fr/>
<http://www.herault.gouv.fr/>
<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>

Effets de la pollution sur la santé
<https://www.occitanie.ars.sante.fr/>
 ARS Occitanie
 Informations santé, AIR SANTÉ :
 05 61 77 94 44

